## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 03.05.2024 Date de révision: - Version/Version remplacée: 1.0/-

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : TEEBAUMÖL SHAMPOO

N° UFI : -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Shampoing pour animaux

### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 IN-FLUENCE AG
 IN-FLUENCE AG

 Unterer Rebweg 24
 Brückengasse 1b

 CH-9500 Wil
 DE-78462 Konstanz

 T +41 71 520 76 26
 T +49 7531 945 44 20

info@in-fluence.ch - www.in-fluence.ch info@in-fluence.ch - www.in-fluence.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich	145
France	ORFILA (INRS)	-	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-

2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcools C10-16, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	(N° CAS) 68585-34-2 (N° CE) 500-223-8	5 – <10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 232-282-8	< 0,0015	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1. H410 (M=100)

03.05.2024 FR (français) 1/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(C ≥ 0,0015) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (C ≥ 0,6) Skin Corr. 1C, H314 (C ≥ 0,6) Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

#### Description des mesures de premiers secours

Consulter un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou Premiers soins général l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Mettre en position latérale de sécurité.

Premiers soins après inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon Premiers soins après contact avec la peau

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Premiers soins après contact oculaire

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire d'eau par mesure de précaution.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Dioxyde de carbone. De la poudre

d'extinction. Eau pulvérisée. Pour un feu important: de la mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit en soi ne brûle pas.

Produits de décomposition dangereux en cas : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Gaz, vapeurs toxiques.

d'incendie

### Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux

usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les non-secouristes 6.1.1.

Procédures d'urgence Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Lorsque la ventilation du local est insuffisante

porter un équipement de protection respiratoire.

## Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

### Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. sans danger

03.05.2024 FR (français) 2/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Maintenir

le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire.

Interdictions de stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)		
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local 5-chloro-2-méthyl-2,3 dihydrothiazol-3-one et 2-methyl-2,3-di-hydroisothiazol-3-one (3:1)		
VME (mg/m³)	35 mg/m³	
VME (ppm)	10 ppm	
VLE(mg/m³)	35 mg/m³	
VLE (ppm)	10 ppm	
Remarque	C2	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

### Protection des mains:

Non requis. Porter des gants appropriés si nécessaire (EN 374). Caoutchouc nitrile. Caoutchouc naturel. ≥ 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection oculaire:

Non requis. Porter lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité si nécessaire (EN 166).

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Vert

Odeur : Caractéristique Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité : Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

oH : 6.5 – 7.5

Viscosité cinématique : Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: miscible

03.05.2024 FR (français) 3/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative : 1,028

Densité de vapeur relative : Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non oxydante

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

03.05.2024 FR (français) 4/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Vider

complètement les emballages avant élimination. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients

sont recyclables comme tout autre emballage.

Numéro de code de déchet : Le numéro de code de déchet d'après le décret sur le répertoire des déchets (AVV) dépend du producteur de déchet et peut donc être différent pour un produit. C'est pourquoi le numéro de

producteur de déchet et peut donc être différent pour un produit. C'est pourquoi le numéro de code de déchet droit être détermine séparément par chaque producteur de déchet.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

03.05.2024 FR (français) 5/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Modifications par rapport à la version précédente

. \_

Abréviations et acronymes :	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (CE) No 1907/2006
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2	
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Eyye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1C	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H310	Mortel par contact cutané.	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	

03.05.2024 FR (français) 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2020/878

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

03.05.2024 FR (français) 7/7